

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Réservations et règlement du solde du séjour

-La réservation ne devient effective qu'avec l'accord du camping après réception de votre versement (acompte et frais de dossier) et envoi d'un titre de confirmation de notre part.  
 -Les mineurs ne sont pas acceptés au sein du camping sans représentant légal durant le séjour.  
 -La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou céder son emplacement / hébergement à un tiers.  
 Frais de dossier réservation: jusqu'à 30€ suivant la période.  
 -Emplacement camping : le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée. L'emplacement réservé est mis à disposition à partir de 14 h et jusqu'à 11 h le jour du départ.  
 -Hébergement locatif : Le nombre définitif de personnes participant au séjour doit impérativement être précisé, au plus tard, le jour de l'arrivée. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée après cette date même que votre locatif en ait la capacité. Le solde du séjour est à régler 30 jours avant le début du séjour. Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, votre réservation sera considérée annulée et les conditions d'annulation seront appliquées. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'intégralité du montant du séjour, majoré des frais de dossier. Le locatif est mis à disposition à partir de 15h jusqu'à 20h et doit être libéré avant 10h le jour de départ (après un état des lieux).

**CAUTION : 300 € par hébergement.** La caution doit être payée à votre arrivée par chèques bancaires (un chèque de 240€ caution matériel et un chèque de 60 € caution ménage), espèces ou carte bancaire. Elle sera restituée à la fin de votre séjour ou renvoyée 5 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 60 € sera retenue si la location n'a pas été correctement nettoyée avant le départ. En emplacement de camping, si vous souhaitez réserver un frigo, il vous sera demandé à votre arrivée une caution de 70 € (50€ caution matériel et 20 € caution nettoyage). De même si vous souhaitez réserver un barbecue, il vous sera demandé une caution de 50 € (35 € caution matériel et 20 € caution nettoyage). Respectivement, une somme forfaitaire de 20 € sera retenue si le frigo et/ou le barbecue n'a pas été correctement nettoyé avant le départ.

Les souhaits particuliers sont à signaler lors de la réservation, cependant ils ne font pas l'objet d'une garantie de notre part. Ils sont pris en considération dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités. Si le souhait n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.

### Assurance annulation

Vous pouvez souscrire une garantie annulation payable lors de la réservation, dont le montant est de 28 € par séjour (de 1 à 30 jours) en emplacement camping et de 4 € par jour en location d'hébergement. Cette garantie annulation vous permet d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour (hors frais de dossier) en cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour sur justificatif de l'événement :

Avant votre départ si l'un des événements suivants survient :

- Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :
- vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré)

- l'un de vos ascendants, descendants : gendres ou belles filles
- d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'un belle-sœur
- Dommages matériels importants (biens propres) nécessitant impérativement votre présence.
- Licenciement économique.
- Accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu de votre séjour.
- Complication de grossesse avant 7ème mois.
- L'obtention, après la date de réservation d'un Contrat à Durée Indéterminée, à condition d'être inscrit comme demandeur d'emploi.

Pendant votre séjour, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par l'établissement.

En cas d'annulation ou d'interruption de séjour pour l'un de ces motifs, veuillez nous adresser des justificatifs précis pour que nous puissions traiter au mieux votre dossier.

Un départ anticipé, une arrivée tardive, ou une annulation ne donneront lieu à **aucun remboursement** et les paiements seront conservés comme indemnité.

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit au camping (lettre écrite A. R.).

**Annulation**  
 En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- Les frais de réservation.
- Un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.

**Modification**  
 -Toute demande de modification de séjour doit être faite par écrit (courriel ou courrier standard).

-Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même place/hébergement.

-Toute modification du nombre de personnes devra être signalée.

-Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée retardée ou départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement. Toute arrivée retardée doit nous être avisée par écrit. Si aucune information de retard ou d'annulation ne nous est parvenue avant 20h le jour de votre arrivée, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation sans indemnité et de louer l'emplacement ou la location qui vous était réservé.

Tout dépassement de l'heure de départ donnera lieu à la facturation d'une nuitée supplémentaire.

-Le nombre maximum de personne (enfant et bébé compris) par emplacement est strictement limité à 6 personnes. Pour les locations, se référer aux capacités d'accueil respectives.

**Assurance**  
 -La société gestionnaire du camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait. Il appartient aux campeurs-caravaniers de souscrire une

assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

**Réclamation**  
 Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction du Camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Toutes les demandes judiciaires nées des contrats de vente de séjours seront éteintes à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de fin de séjour. Lorsque le séjour n'aura pas lieu, le délai de 6 mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenue lors de la réservation. En cas de résiliation, le délai de prescription de 6 mois court à partir de cette date ou, au plus tard, de la date de début de séjour prévue. La juridiction compétente sera celle de Rodez.

**Modes de règlement**  
 Nous acceptons uniquement les paiements par chèques vacances, cartes bancaires, et chèques bancaires libellés à l'ordre et adressés à : "SARL CAMPING BEAU-RIVAGE".

**Auteurs**  
 Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance correspondante. Cependant ils n'ont pas l'usage de la piscine et de l'animation. Ils doivent impérativement venir s'identifier à la réception et doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping.

# Les animaux sont admis (payant) munis d'un carnet de vaccination à jour et tenus en laisse.

Les chiens de race Rottweilers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosa ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques, sont formellement interdits.

# Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur.

# Le droit à l'image : vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

# Nos prix comprennent :

-Eau, gaz, électricité pour les hébergements

-L'accès aux sanitaires

-L'accès à la piscine (15/06 au 15/09)

-L'accès aux installations sportives

-L'aire de jeux pour enfants

-Fourniture de sacs poubelles pendant toute la durée du séjour

-Planche, fer à repasser et aspirateur à disposition à la réception (sous réserve de disponibilité).

Attention : L'accès à la piscine est conditionné au respect du règlement intérieur du site. Dans ce cadre, seuls les slips de bain traditionnels sont autorisés pour les hommes. Toute autre tenue est interdite (short, bermuda ou autre).

- Les services, activités et animations ne sont ouverts du 06/07 au 26/08.

### CONDITIONS ET REGLEMENT DE LOCATION DE BOUEE AMARRAGE

**PREAMBULE :** Le règlement a pour but de définir les clauses et conditions générales auxquelles sont soumises les locations de bouées pour bateaux au camping Beau-Rivage.

**ARTICLE 1 :** Seuls les bateaux autorisés à stationner peuvent bénéficier d'un emplacement, lequel est impérativement fixé par le Camping Beau-Rivage quelque soit la durée du séjour.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire de l'autorisation de stationner sur les bouées du camping Beau-Rivage, sera déclaré pleinement responsable civilement, pénalement et pécuniairement en sa qualité d'utilisateur reconnu. En conséquence, il devra être assuré aussi bien pour tous les risques, pour le matériel et pour lui-même, ainsi que pour les tiers ou le camping Beau-Rivage. Une attestation d'assurance est obligatoire. Les contractants peuvent être tenus pour les responsables des détériorations des ouvrages mis à leur disposition. Ces dégradations seront réparées aux frais de la personne à laquelle a été attribuée l'installation. La responsabilité du Camping Beau-Rivage ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.

**ARTICLE 3 :** Le camping Beau-Rivage met à la disposition des contractants en bon état d'entretien, les ouvrages nécessaires à l'amarrage de bateaux. L'amarrage est composé d'un corps mort immergé lié à une chaîne équipée d'une bouée, une corde d'amarrage munie d'un amortisseur caoutchouc et d'une chaîne de sécurité. L'amarrage du bateau sera obligatoirement fixé au mousqueton de la chaîne de sécurité ainsi qu'au mousqueton du cordage muni d'amortisseur et non directement aux anneaux supérieurs et inférieurs des bouées. Les installations mises à disposition ne devront pas être modifiées sans l'accord express de la direction du camping Beau-Rivage. A titre d'exemple, une seule bouée est autorisée, il n'est pas possible de doubler cette dernière.

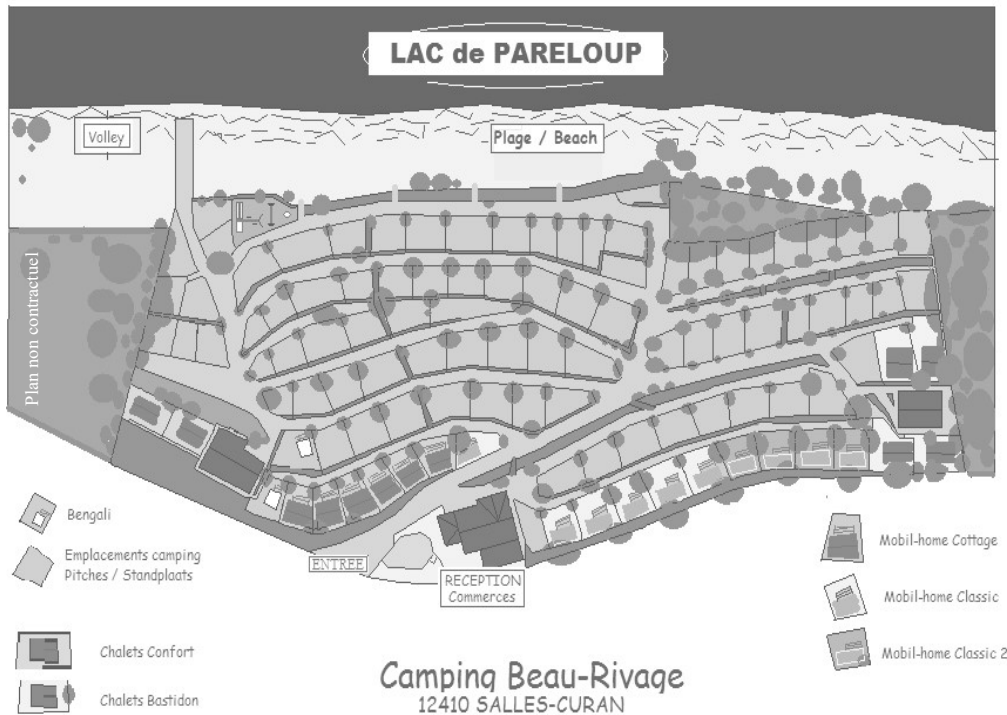
**ARTICLE 4 :** Tarifs 2016: 8 €/jours; 7jours:50€; 14jours:80€; 21jours:110€; mois:150€; saison:220€

**ARTICLE 5 :** Le camping Beau-Rivage n'assure pas le gardiennage des installations. Les locataires qui stationnent leurs embarcations devant le Camping le font à leurs risques et périls sans recours possible contre le camping Beau-Rivage en cas de vol ou de dégradations de toutes natures. La responsabilité du camping Beau-Rivage ne pourra être mise en cause par suite de tous dommages matériels ou corporels causés par les variations de l'eau, ou les conditions climatiques.

**ARTICLE 6 :** Le bénéficiaire de l'emplacement s'engage expressément à autoriser le Camping Beau-Rivage à déplacer le bateau en cas de manifestation nautique ou de tout autre problème divers.

**ARTICLE 7 :** En cas où suite à l'exploitation de la retenue du Lac de PARELOUP par E D F, la responsabilité du camping Beau-Rivage ne saurait être engagée quant au niveau d'eau et à l'évolution des fluctuations de la retenue de Pareloup.

**ARTICLE 8 :** Tout manquement à ce règlement entraînera la résiliation de ce contrat sans droit d'indemnité.



Camping Beau-Rivage  
 12410 SALLES-CURAN

Emplacement souhaité (si possible):

Les souhaits ne font pas l'objet d'une garantie d'obtention. Aucune réclamation ne sera recevable.

Camping Beau-Rivage ★ ★ ★ ★ / Lac de Pareloup / 12410 Salles-Curan 0033 5 65 46 33 32

E.mail: [Camping@beau-rivage.fr](mailto:Camping@beau-rivage.fr)

internet: [www.beau-rivage.fr](http://www.beau-rivage.fr)

RCS Millau 400 310 363 00017 APE 5530Z

